

On m'accuse de vice caché

Par **didfjdfj**, le 12/11/2018 à 16:16

Bonjour, j'ai vendu ma BMW Série 1, 116D. Après deux mois je reçois un recommandé de l'acheteur me signalant que la chaîne de distribution est à changer et que cela s'apparente à un vice caché. Après expertise de la voiture car il a fait marcher son assurance juridique, l'expert dit entendre un bruit anormal. L'acheteur demande alors l'annulation de la vente, puis quelques jours après l'expert me rappelle pour finalement me dire que l'acheteur veut bien garder la voiture mais partager alors les frais de réparations. Que dois-je faire ? Je n'étais en aucun cas au courant de ce problème et n'ayant aucune connaissance dans la mécanique, je n'aurais jamais pu le deviner...

Par **vongola**, le 12/11/2018 à 16:34

Bonjour, il s'agit avant tout d'un forum d'entraide entre étudiants, par conséquent je vous conseil avant tout de vous adresser à un professionnel qui sera sans doute mieux vous conseille.

Par **Camille**, le 12/11/2018 à 19:12

Bonjour,
[citation]Je n'étais en aucun cas au courant de ce problème et n'ayant aucune connaissance dans la mécanique, je n'aurais jamais pu le deviner..[/citation]
Peu importe. Un vice caché peut l'être aux yeux (ou aux oreilles) du vendeur et le vendeur ne peut pas se retrancher derrière sa méconnaissance de la mécanique.
Ce qui importe, c'est que le vice existait déjà au moment de la vente ou "couvait gravement" à ce moment.
Suivez le conseil de vongola.